

Bibliothèque municipale : SPA ?

Par **Nils**, le **06/10/2020** à **08:56**

Bonjour à tous, j'ai une question somme toute assez bête concernant le service public facultatif qu'est une bibliothèque municipale - mais je n'arrive pas vraiment à définir si c'est un SPA du fait de son mode de financement (= la commune finance la bibliothèque)

Et comme c'est un service public facultatif, je me demandais si une appellation était vraiment établi concernant une bibliothèque municipale :/

J'espère que je trouverais quelqu'un pour m'éclairer,

Merci,

Par **Lorella**, le **06/10/2020** à **18:35**

bonjour,

De la lecture ici

<https://www.legavox.fr/blog/rene-d/difference-entre-spic-350.htm>

Par **C9 Stifler**, le **07/10/2020** à **11:46**

Bonjour,

Pourquoi son mode de financement lui empêcherait d'être vu comme un SPA ?

Au contraire, le financement par la commune souligne l'aspect administratif du service public.